

Mon avis sur la proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://wikicratie.fr/documents/CPT.pdf> sur <http://www.wikicratie.fr/>

Mes réflexions au fur et à mesure de la lecture de ce texte...

Une assemblée tirée au sort j'en comprends l'idéal, mais sur quelle liste choisir, et je ne pense pas que tout le monde se soit intéressé au processus constitutionnels et aient un peu réfléchi sur ce qu'il faudrait faire, alors un tirage au sort risque fort de mettre une forme d'assemblée plus formatée à la situation actuelle par habitude qu'à une réflexion utopique sur ce qu'il faudrait faire pour reconstruire d'autres institutions.

Dans ses valeurs cette donnée essentielle : la protection de la planète elle-même devrait être plus prioritaire.

La séparation des pouvoirs bien sûr mais quels pouvoirs ? Pour ma part il existe cinq pouvoirs indépendants à bien séparer, d'ailleurs un peu plus loin vous les décrivez, mais pour moi le pouvoir constitutionnel relève totalement du pouvoir juridique car il a les mêmes fonctions juger si les pratiques sont conformes la loi, séparer ces deux pouvoirs conduiront forcément à des conflits de compétences.

A la place du pouvoir financier je parlerais plutôt d'un pouvoir économique s'occupant des conditions de travail, des entreprises, des grands chantiers et des questions de crédits.

Je place la monnaie sur un tout autre plan que celui de la loi. (Explications sur Trazibule)

La réversibilité : Toute décision décret ou loi est assortie d'une date limite d'application et d'une procédure de contrôle de son application et de toutes ses conséquences.

La notion de majorité doit être toute différente :

A partir d'un constat via une forme d'examen de la connaissance des institutions et des droits et devoirs qu'elle impose, de la morale, de la vie en société, des règles économiques essentielles, des règles d'hygiène de vie, tout enfant devient majeur quelque soit son âge et acquiert le droit de travailler, celui d'être jugé voir condamné, les droits civiques, la responsabilité du consentement sexuel, le compte bancaire, le droit d'apprendre à conduire, etc.... Une cérémonie officielle célèbre ce passage à la vie d'adulte.

Ecrire une constitution que pour son propre pays ne le protège guère des attaques externes, la déclaration universelle des droits de l'homme avait une toute autre ambition. Je préconise de construire une procédure constitutionnelle universelle évolutive et toute personne qui décide de reconnaître cette constitution peut devenir citoyen de cette constitution. Donc pas de limites de langues.

Tout nouveau dictateur sait très bien accuser d'escroquerie son prédécesseur, alors il ne faut éliminer ceux qui ont été condamnés, les lois ni la justice ne sont parfaites, et leur expérience devrait permettre de comprendre les causes de leur déviances.

La notion de nationalité n'est ni le droit du sol ni celui du sang mais seulement celui de la loi : c'est seulement l'acceptation de faire sienne la constitution et les lois qui en découlent.

Une constitution surtout provisoire se doit d'être simple et lisible, les détails ou chiffres seront définis par des lois, une constitution n'est qu'une loi primordiale, d'où découlement toutes les autres lois, plus elle est longue plus des contradictions pourront s'y glisser et causer des problèmes d'interprétation.

L'agression directe des membres actuels du gouvernement pour les juger comme association de malfaiteurs risque fort de conduire à une impasse, même pour beaucoup leur morale est très douteuse, il reste qu'ils ont des compétences, une connaissance des autres, des lois et des médias à leur service et même des armes, alors pour ma part je pense qu'il faut passer par une toute autre stratégie.

Pourquoi vouloir garder deux chambres et non une seule ou trois ? Si encore des rôles très distincts étaient établis...

Rentrer dans les détails du nombre et de la désignation de parlementaires par tirage au sort implique de considérer que tout le monde est capable de décider des lois de son pays. Pourtant tous ne s'y intéressent pas autant, la notion de compétence aussi peut compter. Le tirage au sort a l'avantage indéniable d'assurer une meilleure représentation, mais le risque de mettre des gens incompetents ou immoraux à la direction des affaires. Quand je monte dans un avion je préfère que le pilote ne soit pas tiré au sort parmi tous les présents dans l'avion, et diriger un pays reste plus grave que piloter un avion.

J'ai trop travaillé sur la question monétaire pour accepter votre proposition, une monnaie purement numérique gérée par une banque centrale conduit à un contrôle total des populations : La monnaie est le sang qui irrigue toutes les activités humaines, elle ne doit pas être contrôlée sauf par le peuple tout entier, ni centralisée, son étalon est le travail collectif de tout le peuple. Sa régulation est le résultat d'une règle du jeu connue de tous que personne ne décide. Détails à suivre...

(Au passage cette monnaie rémunère toute action réalisée pour les autres qu'elle soit réputée salariée ou bénévole, ne faisant plus de distinction entre ces deux statuts...)

Pour ma part je refuse l'idée d'éducation nationale qui limite son but à la nation avec toutes les dérives que cela implique, seule l'instruction publique « Construire pour le bien public » me semble le terme à utiliser.

La question des collectivités régionales disparaît si nous écrivons une constitution universelle et non limitée au territoire de France.

Pour le RIC il ne faut jamais arriver à une question exigeant un oui ou un non sous entendu c'est ça ou rien, mais toujours construire un choix entre différentes propositions contradictoires.

Les besoins de contrôles sont évidents, mais qui contrôle les contrôleurs ? Le principe de séparation des cinq pouvoirs doit s'appliquer à tous les niveaux de la vie administrative de l'état jusqu'à la vie communale, dans les fonctionnements des associations comme des entreprises. C'est ce principe qui permet l'existence d'un contre pouvoir face à tout pouvoir ce qui assure un contrôle. A l'intérieur même de chaque pouvoir ceux qui proposent (médiateur) ceux qui décident (législatif) ceux qui organisent (exécutif) ceux qui produisent (économique) et ceux qui évaluent les résultats (juridique) sont des rôles différents et séparés.

Exiger un serment de la part des militaire oui mais il le faut aussi de la part de tout fonctionnaire et surtout des représentants du peuple.

Le plan général de ce texte devrait être plus clair : il faut définir d'abord les buts : le préambule, ensuite comme pour un contrat commercial définir les termes employés, après inscrire les grands chapitres, mais ne pas entrer dans les détails chiffrés ou organisationnel, ce sont des lois qui feront cela pas la constitution elle-même : la loi primordiale.

Je me répète, une constitution qui ne s'occupe que de notre pays ne pourra pas conduire à une véritable paix, comme la déclaration universelle des droits de l'homme il faut construire une règle du jeu indépendante de tout pays mais que chacun peut faire sienne et devenir acteur de cette règle du jeu.

Plus un projet de constitution est élaboré et détaillé moins l'idée de constituante est ouverte et motivante. Pour ma part j'avais écrit que la démocratie nait d'une assemblée constituante mais si une constitution est définie et gravée dans le marbre ce sera la pierre tombale de la démocratie.

Trazibule - 19 août 2023